



**Déclaration liminaire de la FSU-SNUipp 62
au Groupe Départemental de la Direction d'École
21 juin 2022**

Monsieur le Directeur Académique

Dans l'éducation, cinq années d'un ministre prônant une individualisation des apprentissages et un resserrement sur ce qu'il définissait comme des fondamentaux, ont renforcé les inégalités scolaires, reproduisant les inégalités sociales. La FSU-SNUipp s'oppose à cette politique éducative qui s'appuie sur un mépris des personnels et sur une série de prescriptions et d'évaluations, constituant un pilotage exacerbant la mise sous tutelle des pratiques enseignantes.

Comme premier signe du nouveau quinquennat, le Président de la République a annoncé, à Marseille, la généralisation de l'expérimentation prévoyant notamment le recrutement des professeurs des écoles par les directrices et directeurs. Cela montre que la contractualisation du système éducatif est sa priorité. « L'École du futur » d'Emmanuel Macron dérégulerait le service public d'éducation et détruirait son caractère égalitaire. La FSU-SNUipp dénonce la mise en concurrence des élèves, des personnels et des écoles, tout comme la volonté d'instaurer une hiérarchie au sein des équipes via la loi Rilhac.

La FSU-SNUipp réaffirme son opposition à l'expérimentation marseillaise et à sa généralisation et reste mobiliser contre ces projets qui mettent en cohérence la politique éducative d'Emmanuel Macron avec la mise en place des CLA, des cités éducatives et des évaluations d'écoles.

Ces dernières n'avaient d'ailleurs été présentées que comme une expérimentation en septembre 2021. Ce n'était qu'un leurre visant la généralisation d'un système d'évaluation à marche forcée. Sous prétexte de viser principalement la rédaction d'un nouveau projet d'école, le ministère met en place ce dispositif, sur la base annuelle de 20% des écoles, soit à terme une évaluation tous les 5 ans pour chaque école. Cela s'apparente à un audit, même si le ministère se défend du contraire.

La tâche s'avère très chronophage pour l'ensemble des équipes, mais encore plus pour le directeur ou la directrice. Aucun temps institutionnel supplémentaire, hormis les 108h, n'est prévu pour ce dispositif d'évaluation !

La constitution des équipes d'évaluateurs et évaluatrices et leur sélection est également un problème. Les retours de terrain dans le département, mais aussi partout en France, démontrent l'opacité des « recrutements » de collègues cooptés par l'Administration, dont le parcours professionnel ne permet pas d'évaluer les pairs !

Quid de la liberté pédagogique et de l'expertise des enseignant-es dans leurs pratiques au quotidien, quand il est écrit en page 12 du document du Conseil d'Evaluation des Ecoles : « *les évaluateurs externes confortent ou proposent des actions concrètes, des outils, des démarches, internes et externes, qu'il s'agisse de modalités d'enseignement, d'accueil des élèves, de formations, et projets ou de partenariats* ».

Sachant que même si ça n'est pas explicité, il est aussi indiqué en page 15 que « *le retour d'expérience systématique des processus aura pour fonction d'améliorer l'évaluation puis l'accompagnement de chaque école* ». Il serait donc illusoire de penser qu'après la rédaction finale du rapport, on en reste à

cette étape du contrôle des "bonnes pratiques" des équipes, dans « *une démarche d'assurance qualité* » (comme précisé en page 15).

Par ailleurs, la place donnée aux parents et aux collectivités qui souhaitent intégrer le périscolaire dans l'évaluation peut entraîner des ingérences et des pressions. A titre d'exemple, comment se passeront ces évaluations si la municipalité de Billy-Montigny souhaite y participer ?

Nous souhaitons d'ailleurs vous rappeler, Monsieur le Directeur Académique, que l'Education Nationale est une institution, et non un service. Les différentes lois relatives à la scolarisation de 3 ans à 16 ans rendent obligatoire la présence des élèves. Les parents sont obligés de scolariser leurs enfants, que l'école leur plaise ou non.

Demander aux familles et aux élèves d'évaluer l'école, et nos collègues, n'est pas acceptable. Nous ne sommes pas sur Tripadvisor. Cette volonté de changer de paradigme, dans lequel les usagers de l'Ecole républicaine deviendraient de simples consommateurs, est un réel danger. Le gouvernement demande-t-il à la population d'évaluer le commissariat le plus proche ? Dans l'institution judiciaire, la qualité de la justice rendue ne se mesure pas à la satisfaction du justiciable. Un citoyen qui n'est pas content du montant de l'amende forfaitaire imposée par la police ou du verdict du tribunal ne dit rien de la qualité rendue par ces institutions.

Un autre problème concernant ces évaluations d'école : la remontée des rapports d'évaluation aux niveaux académique et national, car il est précisé en page 15 qu'il a « *notamment vocation à nourrir le rapport annuel du Conseil d'Evaluation de l'Ecole, qui est rendu public, et à faire évoluer, si besoin, le cadre* » de ces évaluations. Ces pratiques managériales s'inscrivent dans un projet à peine masqué de politique de libéralisation de l'école publique.

Ce cadre d'évaluation, mis en corrélation avec la volonté de généraliser l'expérimentation de Marseille et la crise voulue et programmée du recrutement, poursuit le travail de sape à l'encontre de l'Ecole de la République, en mettant les équipes pédagogiques sous tutelle de l'opinion publique et de choix politiques libéraux.

Pour toutes ces raisons, la FSU-SNUipp, tant au niveau départemental que national, met en garde toute la profession contre le danger de ces évaluations d'école. La FSU-SNUipp, en tant que syndicat majoritaire de la profession, exige leur abandon et lancera, dès la rentrée de septembre, diverses actions syndicales et intersyndicales. Il appelle d'ores et déjà les équipes pédagogiques à refuser de s'engager dans ces évaluations et sera aux côtés de l'ensemble des collègues pour construire les actions à mener contre ce nouveau management public.